



Acte 1 / Acte 2 : un vrai problème de calendrier et de méthode !

Madame la Directrice générale,

Face au manque de constance et au non-respect répété des engagements pris, **l'intersyndicale CFDT-VNF / FO-VNF n'accepte plus un traitement différencié sur des sujets qui pour nous sont tous majeurs.**

Aussi, nous exigeons des garanties écrites sur :

- **La pleine application du principe d'absence de mobilité géographique imposée** et donc d'absence de fermeture de site tant qu'un agent y est présent, sauf mobilité volontaire acceptée dans des conditions sécurisées. Malgré plusieurs réunions de travail, les conditions acceptables d'une consultation des personnels sur trois options ne sont toujours pas réunies. De fait, l'intersyndicale ne souhaite plus y être associée ni que cette consultation puisse être instrumentalisée ;
- **Les PCC et la téléconduite** : un RETEX national transparent, une harmonisation des standards organisationnels et d'aménagement, des effectifs de référence consolidés, un cadrage national pour les futurs PCC, notamment sur la charge cognitive (manœuvre, surveillance, affectation dynamique, etc.) ainsi que des garanties sur les dispositifs d'accompagnement (prise de poste, formation, qualification, droit de remords, etc.) ;
- **Une concertation sur l'organisation du travail en PCC et sur la note « organisation du temps de travail » avec une présentation au CSA Central ou à la CSSCT C sur ces points ;**
- **La négociation d'un calendrier de mise en œuvre de l'acte II** et, en l'absence de calendrier validé avec les organisations syndicales, **la garantie d'aucun passage en force** des projets de réorganisation dans les instances locales et centrales ;
- **Le renoncement au transfert au siège des personnels des futures directions nationales actuellement en DT sans visibilité complète sur la réorganisation** qui en découlera (les impacts sur les fiches de poste, la chaîne hiérarchique, les dispositifs d'accompagnement en matière de formation et de rémunération). La consultation visant à affecter des personnels en DT au sein d'une direction nationale au siège pour présenter l'année prochaine le projet de réorganisation global n'est pas acceptable ;
- **L'engagement d'instaurer un droit de remords pour les personnels concernés par le transfert au sein d'une direction nationale**, sur le modèle de celui mis en place lors de la création de la DSIN centralisée (priorité de reclassement sur les postes vacants, étude de faisabilité d'une création de poste sous réserve des contraintes du plafond d'emplois et des besoins des DT).

Pourquoi l'intersyndicale CFDT-VNF et FO-VNF pose les revendications ci-dessus ?

Depuis plus d'un an, l'**intersyndicale CFDT-VNF et FO-VNF** alerte sur les dérives et la précipitation du projet de modernisation que vous avez engagé.

Aujourd'hui, nous faisons un constat clair :

- Les engagements pris sont sans cesse remis en cause et parfois même ne sont plus respectés ;
- Les garanties ne sont pas écrites ;
- Les projets avancent sans sécurisation sociale.

Pour mémoire :

Depuis la création de l'EPA-VNF en 2013, les organisations syndicales ont toujours obtenu des directeurs généraux successifs un engagement clair : « **Zéro mobilité géographique imposée.** »

Pourtant, force est de constater que, depuis plus d'un an, certaines fermetures se sont opérées, obligeant les personnels affectés sur ces sites à des mobilités contraintes.

Face à ce constat, la CFDT-VNF et FO-VNF ont dénoncé cette méthode dissimulée et entrepris de négocier avec vous un cadre sécurisant les fermetures de sites liées à la rationalisation du parc immobilier. Cette politique de rationalisation s'inscrit dans le projet de modernisation de l'établissement, dans le COP signé avec l'État et sous la pression de la Direction immobilière de l'État.

Dans le cadre des négociations portant sur un éventuel accord sur les mobilités géographiques (AMG), il avait été acté comme principes préalables :

- Aucune fermeture de site imposée si VNF ne peut repositionner les agents à moins de 30 km / 30 minutes ;
- Aucune fermeture imposée tant qu'il reste au moins quatre agents sur le site.

Le 8 janvier 2026, vous êtes revenue unilatéralement sur ce second engagement, en conditionnant son abandon à d'éventuelles mesures d'accompagnement dites « plus favorables » (majoration de la PRS). Pour l'intersyndicale, ce revirement a gravement fragilisé la confiance et bloqué le dialogue social.

Afin d'éclairer le dialogue social, l'intersyndicale CFDT-VNF / FO-VNF a proposé une consultation des personnels concernés par les fermetures de sites organisée par la direction, début mars au plus tard, sur la base de trois options possibles, aux conditions suivantes :

- Le contenu et la méthode de cette consultation soient préalablement concertés avec l'intersyndicale ;
- Le suivi et l'exploitation de cette consultation soient réalisés conjointement ;
- Les garanties de neutralité et de transparence (suivi en temps réel du taux de participation, droit de réserve de la hiérarchie et des organisations syndicales pendant la période de consultation, restitution partagée) soient formellement apportées.

Au-delà de cette consultation et de la négociation d'un éventuel accord sur la mobilité géographique (AMG), **l'intersyndicale vous rappelle qu'elle a également sollicité l'ouverture d'un accord sur la mobilité fonctionnelle**, visant à encadrer et sécuriser l'ensemble des personnels impactés par l'acte II et les conséquences liées aux travaux engagés sur les cahiers de filières.

Enfin, **vous avez été alertée des nombreuses tensions et difficultés liées à la montée en puissance des PCC et de la téléconduite**, notamment en DT Nord Pas-de-Calais suite aux arbitrages locaux, et de notre crainte que ces dysfonctionnements ne soient reproduits dans les futurs PCC des autres directions territoriales.

Sur ces trois sujets, vous avez malheureusement continué à faire un pas en avant et deux pas en arrière :

- **Sur le contenu du projet d'accord AMG**, ainsi que **sur le suivi et l'exploitation de la consultation** des personnels affectés sur les 155 sites : les conditions fixées dans le cahier des charges initial ne sont pas respectées ni réunies.
- **Sur l'accord de mobilité fonctionnelle** : un accord de principe pour l'ouverture d'une négociation avait été donné, pour finalement aboutir à un refus ferme, assorti d'une **opposition à la mise en place d'un droit de remords** pour les personnels amenés à être affectés dans une direction nationale. Vous avez par ailleurs annoncé vouloir transférer ces personnels au siège d'ici fin juin 2026 au plus tard, et n'engager les réorganisations complètes issues des cahiers de filières qu'en 2027, privant ainsi les personnels de toute visibilité et de la possibilité de souscrire, ou non, au projet proposé ;
- **Sur les dysfonctionnements des PCC**, si nous avons eu jeudi dernier un retour sur l'enquête flash mandatée par vos soins auprès des usagers et des agents affectés au sein des PCC, si cette enquête apporte un constat factuel et des préconisations cohérentes, nous n'avons à ce jour aucun plan d'actions clair ni de calendrier de mise en œuvre rapide préalable aux prochaines phases et à la mise en service des prochains PCC.

Le dialogue social suppose loyauté, constance et respect des engagements. L'intersyndicale reste ouverte à un dialogue social constructif et respectueux, mais elle ne cautionnera pas un démantèlement progressif des garanties collectives ni un transfert des personnels sans sécurisation préalable de leurs droits.

Les personnels de VNF méritent des garanties !

Nous vous informons, Madame la Directrice générale, que tant que les garanties globales posées en introduction de ce courrier ne seront pas **formalisées par écrit en réponse à la présente lettre ouverte**, l'intersyndicale CFDT-VNF / FO-VNF s'opposera à toute consultation des instances sur ces projets de réorganisation.

Nous vous demandons, afin d'assurer la continuité du dialogue social local et national, un retour dans les meilleurs délais et au plus tard la première semaine d'avril.

Dans l'attente de votre retour, nous vous remercions pour l'attention portée à cette lettre ouverte et restons disponibles pour toute explication utile à la bonne compréhension de nos demandes.

L'intersyndicale CFDT-VNF / FO-VNF